

Service social en faveur des élèves

Affaire suivie par :
Christine TRUBERT
Tél : 01 64 41 27 52
Mél : ce.77socialdept@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 01 septembre 2022

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés des circonscriptions

Objet : Note de procédure information préoccupante 1^{er} degré 2022-2023

Le protocole départemental signé le 8 décembre 2009 entre le Conseil Départemental, le Préfet, les autorités judiciaires, l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse et le Conseil de l'Ordre des médecins, en cours d'écriture et de validation, précise la conduite à tenir pour le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes.

Les **situations de mineurs en danger ou en risque de danger**, donnent lieu à une concertation au sein des équipes éducatives des établissements scolaires. Elle doit s'engager sous votre impulsion dès que possible.

Les **Maisons Départementales des Solidarités** sont des instances territoriales ressources en terme de soutien technique et d'aide à l'évaluation. Vous pouvez les contacter dans ce cadre.

Toute **information préoccupante** en provenance d'une école sera transmise par courriel : crip77@departement77.fr à la **Cellule de Recueil des Informations préoccupantes (CRIP) du Conseil Départemental de Seine et Marne** qui, comme chef de file de la protection de l'enfance sur le département, proposera l'orientation la plus adaptée et saisira si nécessaire l'autorité judiciaire.

L'**information préoccupante** doit être impérativement renseignée dans toutes les rubriques afin de permettre la prise de décision administrative ou judiciaire par la **CRIP**.

Pour les situations graves de **maltraitance ou de violences sexuelles, crimes ou délits dont vous auriez connaissance**, l'information préoccupante sera adressée à la **CRIP sans délai sur la boîte courriel : crip77@departement77.fr** et sans que soit menée d'enquête au sein de l'établissement.

Si la situation relève d'un cas d'**extrême gravité**, nécessitant une **protection immédiate** de l'enfant, vous pouvez procéder à un envoi direct de l'information préoccupante (qui deviendra un **signalement** auprès du Procureur de la République (avec une copie systématique à la CRIP, et au Service social en Faveur des élèves), ce qui reste une procédure exceptionnelle.

mineurs.pr.tj-melun@justice.fr
mineurs.pr.tj-meaux@justice.fr

Les parents doivent être informés de ces transmissions et de leurs contenus, **sauf pour les cas de révélations de faits de maltraitances graves ou de violences sexuelles commis au sein de la sphère familiale**, pour ne pas nuire à la sécurité de l'enfant, ni à l'enquête menée par les services compétents.

Il est alors conseillé de prendre attache auprès d'un **cadre protection de l'enfance** de la **CRIP** pour coordonner les interventions.

Vous devez systématiquement adresser une copie de l'information préoccupante au Service Social en Faveur des Elèves de la DSDEN. (**ce.77socialdept @ac-creteil.fr**)

Vous serez informés par ce service des suites données à vos écrits par la **CRIP**.

Les informations préoccupantes des personnels médicaux, infirmiers et sociaux sont des écrits spécifiques transmis directement aux services départementaux respectifs.

L'information préoccupante peut être transmise en parallèle des procédures « faits établissements » et/ou « parcours en ligne », si la situation le justifie.

Coordonnées des différents services :

Service social en faveur des élèves :

Mme Trubert Christine, Conseillère technique départementale
Cité administrative – DSDEN
20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 Melun cedex
Téléphone : 01 64 41 27 52

ce.77socialdept@ac-creteil.fr

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes :

Monsieur Menot Pierre,
Direction de la Protection de l'Enfance et des Familles / CRIP 77
77010 Melun cedex
Tel : 01 64 14 77 44

crip77@departement77.fr

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne


Valérie DEBUCHY